



EPM du Rhône

DECOUVERTES DE LAMES DE SCIE ,

CA SUFFIT !!

Meyzieu, le 13/12/2024

Ce 12 décembre 2024, sur l'EPM du Rhône, l'unité 4 a fait l'objet d'une fouille sectorielle qui a révélé de nombreuses découvertes de produits et objets interdits tels que du tabac, des briquets, des chargeurs de téléphones, du stupéfiant (cannabis), plusieurs guirlandes LED, deux enceintes connectées, des écouteurs, plusieurs téléphones, des saisies somme toute anecdotiques sur l'EPM du Rhône! Ce qui l'est cependant moins, **c'est la découverte de trois lames de scie réparties sur deux cellules !!**

Pour le bureau local UFAP UNSa Justice, il est inacceptable que des objets prohibés et aussi dangereux que des lames de scie puissent être en possession de nos chers petits pensionnaires, toujours plus violents !

Le bureau local UFAP UNSa Justice ne peut tolérer la banalisation de ces découvertes de plus en plus fréquentes, et demande des sanctions disciplinaires exemplaires pour les détenteurs de ces lames de scie !

Ces éléments soulèvent des questions sérieuses quant à la sécurité de notre Etablissement. La présence de tels objets met en péril la sécurité de l'EPM, des agents et de l'ensemble des partenaires œuvrant tous les jours sur l'Etablissement. Cela met aussi en péril l'une de nos missions, et pas des moindres, qui est d'assurer l'intégrité physique de nos petits chérubins !

Le bureau local UFAP UNSa Justice tient à saluer le professionnalisme et l'engagement de tous les agents ayant participé à cette fouille !

Leur efficacité a été un élément essentiel pour rétablir un environnement sécurisé sur cette unité et éviter des situations potentiellement catastrophiques.

Une jugulaire ne fera jamais le poids face à une lame de scie !

Le bureau local UFAP UNSa Justice encourage la Direction de l'Etablissement à continuer et à intensifier les fouilles sectorielles. Ces interventions sont cruciales pour assurer un contrôle rigoureux, un environnement de travail sain, et il est impératif que ces opérations deviennent une routine afin de contrer la circulation d'objets interdits au sein de notre **Établissement Passoire pour Mineurs**.

Cette situation intolérable appelle à une réflexion urgente sur les moyens mis en œuvre pour prévenir de telles infiltrations, et il est temps de rediscuter des demandes de sécurisation, comme la pose de filets anti-projections, portées par **le bureau local UFAP UNSa Justice**.

Notre Établissement Pénitentiaire doit bénéficier de moyens adaptés pour faire face à ces défis, et nous devons agir ensemble pour que notre environnement de travail soit à la hauteur des enjeux de sécurité actuels.

Le bureau local UFAP UNSa Justice